BASE NAUTIQUE DE COGOLIN

BASE NAUTIQUE MUNICIPALE

FORMULAIRE D'INSCRIPTION – STAGE TOUSSAINT 2026

STAGE DU 19 AU 23 OCTOBRE 2026

COORDONNÉES DU PRATIQUANT

NOM.....**PRÉNOM**.....**Né(e)le**...../...../

ADRESSE.....

CODE-POSTAL.....**VILLE**.....

EMAIL.....**TÉL**

COORDONNÉES DU RESPONSABLE LÉGAL

NOM.....**PRÉNOM**.....**Né(e)le**...../...../

ADRESSE.....

CODE-POSTAL.....**VILLE**.....

ATTESTATION

☐ **Majeur :** J'atteste de ma capacité à savoir nager 25m et à m'immerger et que mon état de santé ne présente pas de contre-indication à la pratique de la voile.

☐ **Mineur :** Je soussigné(e), tuteur légal, autorise mon enfant à pratiquer les activités de l'école de voile et **atteste de sa capacité à savoir nager 25m et à s'immerger**. J'atteste que son état de santé ne présente pas de contre-indication à la pratique de la voile.

PHOTOS ET VIDÉOS

Je soussigné(e) représentant(e) de l'enfant apprenant, autorise les agents de la base nautique et/ou les employés du service communication de la ville de Cogolin à exploiter et diffuser sur le site internet ou autres supports les images (photos, vidéos) de l'apprenant prises à l'occasion des séances de voile : ☐ Oui ☐ Non

URGENCE MÉDICALE

☐ J'autorise les agents de la base nautique à prendre toute disposition utile en cas d'accident, y compris le transport par les services de secours vers un établissement hospitalier.

STAGE

STAGE DU 19 AU 23 OCTOBRE 2026 DE 13H30 à 16H00

☐ **Optimist tous niveaux** *(7-10 ans)*

☐ **Catamaran tous niveaux** *(à partir de 11 ans)*

Sous réserve de modification en fonction des conditions météorologiques et de nos effectifs



Règlement et consignes de sécurité :

ASSURANCE

Article L321-4 du code du sport : Les associations et les fédérations sportives sont tenues d'informer leurs adhérents de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

RESERVATION

La réservation est effective à réception du dossier et paiement du stage.

REMBOURSEMENT

Tout module entamé est dû.

En cas de désistement, le montant de la prestation ne pourra être remboursé que si le désistement est annoncé par courrier au moins deux semaines avant la date de la prestation.

En cas de maladie ou pour raisons familiales graves, à partir de trois jours consécutifs, sur présentation d'un certificat médical à remettre à a direction de l'établissement, avec le reçu de paiement et d'un RIB, un remboursement pourra être effectué dans la limite de 50% du montant du module (Application d'une franchise).

Quel qu'en soit le motif, aucun remboursement ne sera effectué en cas d'annulation le premier jour du stage. Quels qu'en soient les motifs ou périodes d'annulation, la licence FFV ne sera pas remboursée.

AGE MINIMUM

L'âge minimum pour l'ensemble des activités à l'École de Voile est fixé à 7 ans révolu pour l'Optimist. Aucune dérogation ne pourra être accordée.

ANNULATION POUR CAUSE MÉTÉO

Le chef de base de l'école de voile, ou le RTQ en charge de la sécurité, se réserve le droit d'annuler toute séance dans le cas de conditions météorologiques défavorables. Cette décision s'imposera en cas d'alerte météo incitant l'Autorité Territoriale à annuler toutes les animations municipales. Ces annulations décidées pour raisons de sécurité, faisant pleinement partie d'une activité de pleine nature, ne donneront lieu à aucun remboursement ni récupération. Si ce n'est pas navigable en mer, nous dispensons un enseignement en salle sur la théorie de la navigation, l'apprentissage des nœuds et autres connaissances complémentaires à la pratique de la voile. Nous mettons en place des jeux nautiques pour les plus jeunes.

HABILLEMENT

✓ **Pour toutes les saisons** : Les chaussures sont obligatoires (chaussons de voile ou baskets. Pas de tongs ou claquettes). Prévoir de la crème solaire, une casquette, une bouteille d'eau et un change complet.

✓ **Printemps/Été** : T-shirt (anti UV de préférence), short de bain

✓ **Automne/Hiver** : Legging pantalon et manches longues, coupe-vent. Combinaison si vous en possédez une.

VESTIAIRES

Les vestiaires avec douches sont mis à disposition,

La ville de Cogolin ne pourra pas être tenue pour responsable en cas de vol.

LA LICENCE FFV

Le passeport voile est à minima obligatoire. Il est valable jusqu' au 31 décembre de l'année en cours. Le coût de la licence FFV est dissocié de la tarification des prestations

☐ **Je reconnais avoir pris connaissance des conditions d'annulation et des informations réglementaires formulées ci-dessus.**

Fait à…….Le……../……../……..

Signature précédée de la mention« Lu et Approuvé»:

Cogolin



TARIFS STAGES NAUTIQUES

Les stages se dérouleront pendant les vacances scolaires du lundi au vendredi du 19 octobre jusqu'au 23 octobre 2026.

Stages de 5 jours en demi journée du lundi au vendredi

Support	Tarif normal	Adhérents et résidents
Optimist	100,00 €	70,00 €
Catamaran	150,00 €	105,00 €

Licence Passeport Voile 2026 : 14.50€

Tous les participants aux stages de voile sont assurés par le contrat adossé à la licence « Passeport Voile » délivrée par la FFVoile. Cette assurance Responsabilité Civile prévoit une garantie-dommage jusqu'à hauteur de la somme de 15000000 euros. Elle peut être complétée par la souscription d'une police complémentaire MMA proposée par la FFV qui étend notamment la couverture de la garantie à l'assistance rapatriement +capital décès + capital invalidité selon des niveaux de couverture variables en fonction du montant de la prime choisie.

Si vous souhaitez souscrire cette assurance complémentaire, merci de vous connecter sur http://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/assurances.asp#Contrats

Renseignements
BASE NAUTIQUE MUNICIPALE DE COGOLIN - FFV n° 112.83911
Mairie de Cogolin – Place de la République-83310 COGOLIN
Email basenautique@cogolin.fr : Tel : 04.94.56.14.08